

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Prévention des risques et sûreté de fonctionnement

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ de formations : Sciences des matériaux, génie civil, habitat

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Prévention des risques et sûreté de fonctionnement* (PRSF), affiche comme mission de préparer aux métiers de la prévention des risques industriels, du contrôle et de la certification de la conformité des installations ainsi que des procédures industrielles et des produits. Les objectifs professionnels sont donc l'acquisition de compétences dans les domaines du conseil en matière de santé et sécurité au travail, du plan de prévention et sécurisation, sur toute installation ou site dangereux.

Le département « Hygiène Sécurité Environnement » (HSE) de l'institut universitaire de technologie (IUT) du Limousin assure la responsabilité pédagogique de la formation, et, sur le site de Tulle, en partage les enseignements avec le département de « Génie Industriel Maintenance » (GIM). La formation est assurée dans le cadre d'un partenariat avec l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM).

La formation, ouverte depuis 2004, fonctionne selon un schéma d'alternance université/entreprise en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, et est ouverte aux candidats dans le cadre des dispositifs de validation des acquis professionnels et de l'expérience (VAP/VAE).

Analyse

Objectifs
L'exposé des connaissances et compétences développées par la licence professionnelle (LP) est très clair et pleinement en accord avec les métiers visés. Ceux-ci sont d'ailleurs le reflet des emplois occupés par les diplômés.
Organisation
Cette formation en alternance a un rythme d'un mois en centre de formation et d'un ou deux mois en entreprise. Ce nombre réduit d'alternances mais de durées conséquentes permet ainsi aux entreprises réparties sur la France entière de recruter des apprentis. L'enseignement académique, de 25 modules dont deux modules optionnels (selon les projets professionnels des étudiants), sur une durée totale en centre de formation de 15 semaines de 30h, constitue les trois unités d'enseignement (UE) académiques, « Sciences & Techniques », « Règlements & Normes » et « Méthodes & Outils », en cohérence avec les objectifs professionnels. Deux unités d'enseignement (UE) professionnelles, « Projets » et « Stages en Entreprise », complètent la formation. Ces cinq UE sont affectées de coefficients (ou <i>European credit transfer system</i> - ECTS) au prorata des heures de travail étudiant (environ 13h/ECTS), dans le respect des règles définies par l'arrêté du 17 novembre 1999.

Positionnement dans l'environnement
<p>La LP s'appuie efficacement sur les deux départements d'IUT du site de Tulle, GIM et HSE, en termes de compétences, de moyens et de partenaires industriels. Cette synergie lui permet ainsi de se distinguer de trois LP thématiquement et géographiquement voisines (Bordeaux, Auch et Niort), en développant la « sureté de fonctionnement ».</p> <p>Le partenariat avec l'UIMM est avantageusement développé pour favoriser l'employabilité des diplômés et permet le financement de contrats de professionnalisation, la participation de ses formateurs et la double certification (LP complétée d'un certificat de qualification paritaire de la métallurgie - CQPM) des diplômés.</p> <p>La collaboration avec le centre de formation des apprentis, CFA Sup du Limousin, permet également d'ouvrir cette formation aux contrats d'apprentissage.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et, pour la moitié, de professionnels issus du monde socio-économique. La part des enseignements dispensés par les professionnels représentent environ 45 % des enseignements de la LP. Trois formateurs de l'UIMM interviennent pour 97h dans les domaines de la Qualité, Risques, Prévention et Gestion de Projets, tandis que sept autres professionnels se partagent 128h dans les domaines des troubles musculo-squelettiques (TMS), du référentiel santé, sécurité au travail (SST), de l'Audit, de la Comptabilité, du Droit et de la préparation aux concours d'officier sapeur-pompier professionnel (OSPP) et de la fonction publique. L'équipe pédagogique se réunit deux à trois fois par an pour assurer un bon fonctionnement de la formation, un bon suivi des alternants et répondre aux questions diverses inhérentes à la formation, en présence de délégués d'étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>L'effectif fluctue entre 17 et 30 étudiants selon les années, titulaires pour l'essentiel de diplôme universitaire de technologie (DUT), un à six issus titulaires du brevet de techniciens supérieurs (BTS) ou provenant d'autres formations, marginalement un provenant de deuxième année de licence (L2) une année, et un à trois venant de la validation des acquis de l'expérience ou professionnels (VAE - VAP). En moyenne 2/3 sont en contrat de professionnalisation, 1/3 en contrat d'apprentissage. Ces variations d'effectifs, expliquées par des défauts de communication tant en interne qu'en externe, rappellent la valorisation incessante et nécessaire de la formation, à mener auprès des candidats potentiels pour atteindre des effectifs très satisfaisants.</p> <p>Le taux des diplômés/inscrits est excellent (variant de 93 % à 100 %). Les retours d'enquêtes sur l'insertion sont peu cohérents (plus de diplômés en emploi ou en recherche d'emploi ou en poursuite d'étude que de répondants), mais affichent une insertion professionnelle immédiate satisfaisante de l'ordre de 75 % bénéficiant d'une conjoncture favorable (hausse des obligations réglementaires en matière de SST, d'environnement et d'énergie, etc.). Le taux de poursuite d'études à l'issue de la formation sur les cinq années est en chute, et doit être maintenu bas, si possible inférieur à 15 %, correspondant à trois étudiants au plus par promotion.</p>
Place de la recherche
<p>Cette formation n'est pas spécifiquement adossée à un laboratoire de recherche, même si deux enseignants-chercheurs de deux laboratoires différents (XLIM - UMR CNRS 7252 et Groupe d'étude sur les matériaux hétérogènes - GEMH) participent à la formation, faisant ainsi profiter les étudiants de leurs travaux de recherches, de leurs compétences, et organisent des visites de sites industriels tels que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les compétences attendues des futurs préventeur santé-sécurité et environnement ont été définies en collaboration avec les branches professionnelles. La place de la professionnalisation est accentuée par la délivrance d'une certification professionnelle (pour les volontaires) par l'UIMM. Ce CQPM n'implique pas une surcharge de travail supplémentaire pour les candidats, l'évaluation étant tournée vers les compétences professionnelles acquises.</p> <p>Il est à noter qu'une veille sur l'évolution du référentiel en fonction des besoins professionnels est effectuée tout au long de la formation.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est commune à la LP <i>Contrôle technique de l'immobilier, santé et sécurité de l'habitat</i> qui participe à la même mention <i>Sécurité des biens et des personnes</i> et la présentation alternée des informations relatives aux deux parcours ne facilite pas la lisibilité des deux formations. Elle présente cependant complètement les compétences attendues et les métiers préparés par la formation.</p>

Place des projets et des stages
<p>L'activité en entreprise est divisée en deux périodes correspondant respectivement au projet tuteuré (et projet personnel professionnel, UE5) préparé sur 17 semaines dont l'objectif pour l'étudiant est de remplir une mission opérationnelle dans les domaines de prévention des risques et de sûreté de fonctionnement, et au stage en situation professionnelle (UE 6, sur une durée de 20 semaines), dont les objectifs sont orientés vers le management, la planification et l'encadrement d'actions de prévention.</p> <p>Les projets et les stages font l'objet de rapports et de soutenances dont le jury inclut les professionnels tuteurs.</p>
Place de l'international
<p>L'accueil d'étudiants étrangers par le milieu professionnel est délicat, surtout en matière de sécurité et de secret industriel. Il n'y a pas d'envoi d'étudiants à l'étranger, d'échange d'enseignants, ou de partenariats internationaux. L'enseignement de 36h d'anglais, et l'accueil d'un ou deux étudiants étrangers (dans le cadre de programmes de l'Assemblée des directeurs d'IUT) constituent les aspects d'ouverture à l'international de la formation.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement s'effectue sur dossier d'inscription (nombre et origine des candidatures non mentionnés, ce qui ne permet ni d'apprécier le caractère attractif ni sélectif de la formation, ni les effets de la politique de communication) et les admis reçoivent un kit de recherche d'un contrat (programme et calendrier de la formation, fiche employeur à retourner, et fiches spécifiques aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage). Une aide peut leur être octroyée dans la rédaction des CV et lettres de motivation et cependant toutes les offres de contrat ne sont pas honorées, faute de candidats. Il n'y a pas de mise à niveau spécifique, mais seulement une harmonisation des connaissances lors des quatre premières semaines de formation, donnant satisfaction face à la réussite des étudiants.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les 450 heures d'enseignements s'effectuent en présentiel sous forme de cours / travaux dirigés / travaux pratiques. Les étudiants ont à disposition des ressources en ligne (cours en pdf, sites internet spécialisés, logiciels professionnels). A terme, il est prévu de développer des cours sur la plateforme pédagogique numérique Moodle et sur l'université virtuelle environnement et développement durable (UVED) pour environ 30 % du volume horaire.</p> <p>Les étudiants reçoivent un enseignement d'anglais technique et professionnel, et ont à disposition un logiciel d'auto évaluation.</p> <p>Selon les années, il y a une à trois VAE pour lesquelles les candidats ont le soutien du service de la formation continue (SUFOP) de l'université de Limoges.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants se fait sous forme de contrôle continu, avec au moins deux évaluations par module. L'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel se fait à l'aide du livret de suivi sur lequel toutes les compétences/connaissances à acquérir sont listées.</p> <p>Les ECTS par UE apparaissent cohérents. Les règles d'attribution de la licence sont définies et conformes à l'arrêté du 17 novembre 1999.</p> <p>L'attribution de la licence est décidée par un jury composé d'enseignants et de professionnels qui représentent entre 25 % et 50 % des membres du jury. Il se tient début juillet, alors qu'il reste huit semaines en entreprise pour les étudiants, temps pendant lequel ils ne valorisent donc pas leur rapport et l'acquisition de compétences professionnelles. Un déplacement de la date du jury fin août ou début septembre serait judicieux.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'acquisition des compétences est appréciée grâce au livret de l'apprenant rempli par l'alternant, le tuteur en entreprise et le tuteur académique à l'issue des deux périodes en entreprise. Ces compétences mériteraient d'être détaillées.</p> <p>On peut regretter que le supplément au diplôme ne spécifie pas les exigences du programme, également que soient évoquées les poursuites d'études possibles alors que l'objectif premier est l'insertion professionnelle immédiate.</p>

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est fait de façon formelle par le pôle formation et insertion de l'université de Limoges. Cette enquête nationale a un taux de réponse variant de 47 % en 2012 à 57 % en 2013, ce qui n'est pas bon, et montre que 63 à 80 % des diplômés ont un emploi direct à l'issue de la formation. L'enquête interne à six mois, faite par le secrétariat de la licence professionnelle, montre des statistiques similaires.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le Conseil de perfectionnement constitué de trois professionnels, un délégué des étudiants et neuf enseignants (maîtres de conférences et agrégés) de l'IUT se réunit deux fois par an. Il a permis de faire évoluer les contenus pédagogiques, de concentrer la formation sur l'alternance en adaptant le rythme aux contraintes des employeurs. Les enseignements sont évalués par les étudiants. Chaque enseignant dispose d'une grille d'évaluation qu'il soumet à ses étudiants. A lui de s'approprier la démarche d'amélioration. Une enquête de satisfaction est réalisée par l'université, concernant les informations reçues par les étudiants, l'organisation de la formation, la pédagogie, les contrats de travail, etc... La procédure d'autoévaluation a été mise en place à l'automne 2014. Elle a permis de définir, puis de faire évoluer cinq champs de formations. A l'intérieur de ces champs, les licences, LP et masters ont été autoévalués sur 16 items du questionnaire. On regrette que rien ne ressorte de l'autoévaluation concernant cette formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne collaboration avec la profession (contrats ; CQPM).
- Deux modules optionnels proposés en fonction du projet professionnel des étudiants.

Points faibles :

- Durée effective en entreprise tronquée de huit semaines du fait du jury placé début juillet.
- Le manque de lisibilité de la fiche RNCP.
- Une trop faible diversité des étudiants inscrits dans la formation.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Prévention des risques et sûreté de fonctionnement* répond à un besoin régional des industries en personnels qualifiés dans les domaines prévention des risques industriels, du contrôle et de la certification de la conformité des installations ainsi que des procédures industrielles et des produits. Les contenus de la formation sont en adéquation avec les objectifs de la formation et les métiers visés. Il n'y a donc pas de modification majeure à envisager dans le contenu de la formation.

La forte implication de la profession est un atout fort de la formation, mais également la participation des deux départements Génie industriel et maintenance (GIM) et Hygiène, sécurité et environnement (HSE) permettant une spécialisation de site « intelligente ».

Compte tenu de ces atouts, la formation doit se donner les moyens d'une diversification des candidatures et des inscrits, notamment les titulaires de BTS, en renforçant ses actions de communication pour accroître son attractivité. Le taux d'insertion professionnelle pourrait être favorisé par une durée de formation effective d'une année en plaçant le jury terminal fin août. Une réécriture de la fiche RNCP devrait être conduite afin d'améliorer la lisibilité de la formation.

Observations des établissements

Limoges, le 19 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département
d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS



Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/VL/1249

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la
Licence Professionnelle Sécurité des Biens et des Personnes - Prévention
des Risques et Sûreté de Fonctionnement**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Les recommandations constructives formulées seront prises en compte afin d'affiner et d'améliorer ce diplôme.

Nous souhaitons apporter plusieurs remarques factuelles à ce rapport, observations que vous trouverez en page n°2.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER

Référence : Licence Professionnelle Sécurité des Biens et des Personnes - Prévention des Risques et Sûreté de Fonctionnement

Remarques factuelles sur le rapport d'évaluation du HCERES

Page 6/6, dans le chapitre « Conclusion de l'évaluation » il est mentionné que la formation est tronquée de 2 mois à cause du positionnement du Jury de Diplôme début juillet et non début septembre. Cependant,

- L'ensemble des 450h de formations ont bien été assurées.
- Le contrat d'alternance dure bien 12 mois et se termine au plus tôt fin Aout même si dans les faits, le mois d'Aout correspond le plus souvent aux congés obligatoires des salariés pour fermeture de l'établissement d'accueil.
- La double certification (Diplôme de Licence et CQP de la Métallurgie) visée par 50% des alternants amène des contraintes calendaires (convocation du jury de Licence par l'Université et convocation du jury de CQP par la Métallurgie) difficilement compatibles avec la période de fin Aout début septembre.
- Durant cette période de Juillet – Aout, l'alternant doit terminer les missions que lui a confiées par son employeur dans le cadre de son contrat d'alternance et donc de sa formation.
- Certes cette activité de 1 à 2 mois ne sera pas évaluée pour le compte de la formation, mais en contrepartie l'alternant est diplômé début juillet et peut donc le faire valoir sur le marché du travail début juillet plutôt que début septembre.

Pour ces raisons, le positionnement des jurys début juillet (Licence et CQPM) nous a paru le meilleur compromis « intérêt de l'alternant VS fonctionnement de la formation ».